



LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

*ça vaut le coup
d'agir ensemble!*



Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011

À l'intention des écoles publiques et des établissements d'enseignement privé,
de l'éducation préscolaire au secondaire

(Version abrégée)

Québec 

La violence à l'école est une réalité qui préoccupe et interpelle les intervenants scolaires, les parents et les différents partenaires de l'école. S'il faut reconnaître que cette dernière agit déjà de plusieurs façons pour prévenir et traiter les situations de violence, elle réclame néanmoins d'être soutenue davantage.

De son côté, le Vérificateur général du Québec, dans son rapport de 2005, s'est intéressé au phénomène de la violence dans les écoles secondaires et a formulé diverses recommandations à ce sujet : être mieux au fait de la situation, assurer la réalisation d'actions efficaces et évaluer les effets de ces actions.

Le présent plan d'action témoigne de la volonté du Ministère de poursuivre ses efforts pour accompagner le réseau scolaire dans la prévention et le traitement de la violence à l'école, dans la foulée des recommandations du Vérificateur général. Par ce plan, le Ministère veut **favoriser l'instauration d'un climat sain et sécuritaire pour tous les élèves et les acteurs du milieu scolaire.**

Grâce aux diverses mesures contenues dans ce plan, les écoles et les commissions scolaires pourront mieux intervenir sur les différentes manifestations de la violence (intimidation, taxage, racisme, homophobie, violence à caractère sexuel, violence physique, gangs de rue, etc.) et dans les différentes circonstances où elle se présente (cyberintimidation, classe, cours d'école, entre pairs, entre jeunes et adultes, autobus scolaire, jeux vidéo, etc.). De plus, ces mesures viseront tout autant les agresseurs et les victimes que les témoins et

plusieurs d'entre elles permettront aux parents d'obtenir du soutien et de s'impliquer. Des problématiques particulières seront également prises en considération, par exemple, la violence dans les relations amoureuses des jeunes, la dynamique propre aux garçons et aux filles ainsi que les situations des milieux autochtones et des communautés culturelles. De 2008 à 2011, plusieurs actions seront réalisées, notamment :

- groupes-relais et agents de soutien dans les onze régions de l'éducation;
- sessions régionales de formation et d'accompagnement;
- outil de référence sur différentes problématiques et diffusion d'un relevé des ressources existantes;
- stratégie d'intervention dans chaque école;
- plan d'intervention en situation d'urgence dans chaque commission scolaire et chaque école;
- bulletin semestriel, relevé de pratiques et de programmes efficaces, site Internet, forum national;
- soutien financier récurrent pour réaliser des interventions efficaces dans les écoles;
- soutien financier récurrent pour mettre en place un service d'accompagnement des élèves suspendus ou expulsés.

Le Ministère remercie tous les organismes et les autres ministères qui ont participé aux diverses consultations au moment de l'élaboration de ce plan et invite toute la communauté scolaire et ses partenaires à se mobiliser pour en faire un instrument qui influera positivement sur le développement des élèves, leur réussite scolaire et la qualité de vie à l'école.

AXE 1 : PRÉVENTION ET TRAITEMENT

Objectif 1.1 : Consolider et bonifier les actions que le milieu scolaire réalise pour prévenir et traiter la violence à l'école.

Portrait de situation de la présence de la violence dans l'école	Chaque école dressera un portrait de sa situation au regard des manifestations de la violence et des actions qu'elle réalise pour la prévenir et la traiter. <i>Portrait des actions réalisées : automne 2008</i> <i>Portrait des manifestations : printemps 2009</i>
Agents de soutien régionaux	Les agents de soutien assureront le suivi du plan d'action en région. Ils mettront en place et coordonneront des groupes-relais. Ils agiront à titre de personnes-ressources auprès des personnes engagées dans la prévention et le traitement de la violence, notamment les directrices et directeurs d'école. <i>Agents de soutien : automne 2008</i>
Groupes-relais régionaux	Ces groupes-relais réuniront des représentants et des représentantes des milieux scolaires, leurs partenaires et des parents. Ils seront des lieux de partage d'information, d'expériences et d'expertise en vue d'outiller les commissions scolaires et les écoles dans la prévention et le traitement de la violence ainsi que des lieux de concertation qui permettront d'éviter les actions en silo. Dans leurs travaux, ces groupes se préoccupent tout autant des personnes victimes que de celles qui agressent ou sont témoins. Ils tiendront compte également des réalités particulières de leur région, par exemple, les gangs de rue ou la situation des autochtones. <i>Groupes-relais : automne 2008</i>
Sessions de formation et d'accompagnement	Ces sessions permettront aux participants et participantes de se familiariser avec des connaissances récentes, des démarches structurées, des outils efficaces, des moyens d'évaluer les actions, etc. relativement à la prévention et au traitement de la violence. Elles prendront en compte les victimes, les agresseurs et les témoins ainsi que les besoins des jeunes selon leur stade de développement et leurs problématiques propres (contrôle de soi, estime de soi, violence dans les relations amoureuses, etc.). <i>Sessions : à compter de l'hiver 2009</i>
Outil de référence	L'outil de référence traitera des caractéristiques, conséquences (victimisation, phobie sociale, isolement, suicide, etc.) et moyens d'action pertinents relativement à diverses problématiques : taxage, racisme, cyberintimidation, homophobie, violence dans le transport scolaire, violence entre jeunes et avec des adultes, violence dans les relations amoureuses des jeunes, etc. Ces pistes d'action permettront d'apporter des réponses aux besoins spécifiques des élèves selon leurs caractéristiques propres (âge, sexe, origine ethnique et culturelle, etc.) Des exemples de ressources existantes seront fournis (Sûreté du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, organismes nationaux et groupes de chercheurs, etc.). <i>Outil de référence : hiver 2009</i> <i>Ressources existantes : automne 2008</i>
Réalisation d'interventions efficaces, en vue d'agir tôt	Une allocation annuelle de 2,3 millions de dollars sera versée de façon récurrente aux commissions scolaires pour permettre aux écoles, principalement à l'éducation préscolaire et au primaire, d'élaborer des interventions efficaces en prévention et traitement de la violence ou encore pour mettre en place des programmes éprouvés, incluant, notamment, des mesures pour les élèves victimes et témoins. À ce chapitre, l'apport d'expertise comme celle offerte par l'Institut national de santé publique du Québec sera des plus utiles. <i>Allocation : automne 2008</i>
Stratégie d'intervention dans l'école, incluant des mesures d'accompagnement aux victimes et témoins.	Chaque école se donnera une stratégie en matière de prévention et de traitement de la violence qui prendra en compte les caractéristiques de la population scolaire et portera sur des éléments comme ceux-ci : violence physique, verbale, psychologique et sexuelle, violence entre élèves et entre adultes et élèves, la violence dans les relations amoureuses des jeunes, mesures de sécurité et d'urgence, mesures d'aide aux élèves et au personnel victimes, transport scolaire, rôle des acteurs, codes de vie, information sur les droits et responsabilités et sur les cadres légaux, déclaration d'événements, protection des élèves et du personnel victimes, traitement des plaintes, etc.). <i>Élaboration de la stratégie : printemps 2009</i>
Service d'accompagnement des élèves suspendus ou expulsés de l'école	Une allocation annuelle de 1,75 million de dollars sera versée de façon récurrente aux commissions scolaires pour leur permettre d'organiser un service de soutien pédagogique et psychosocial favorisant la réintégration des élèves suspendus ou expulsés de l'école. Ce service permettra d'éviter que ces élèves soient intégrés à des classes spécialisées en trouble du comportement ou encore qu'ils développent des comportements délinquants. <i>Allocation : automne 2008</i> <i>Service d'accompagnement : à compter de l'hiver 2009</i>

Objectif 1.2 : Assurer l'efficacité des interventions et de la sécurité lors de situations exceptionnelles à l'école.

Plan d'intervention en situation d'urgence dans la commission scolaire Chaque commission scolaire élaborera ou mettra à jour un plan d'intervention en situation d'urgence permettant d'assurer l'efficacité des actions et la sécurité du milieu lors de situations exceptionnelles. Ce plan, qui s'appliquera à elle-même et à ses écoles, contiendra des éléments comme ceux-ci : formation d'un comité local pour l'application des mesures prévues, plan de communication, trousse comportant le plan d'intervention et les renseignements spécifiques aux personnes concernées.

La commission scolaire devra également s'entendre avec les autorités policières pour déterminer, notamment, les moments, les objets et les modalités de la présence de la police à l'école, tant en matière de prévention que d'intervention et d'urgence.

Élaboration du plan d'intervention : hiver 2009
Entente avec le service de police : printemps 2009

AXE 2 : CONCERTATION ET FORMATION

Objectif 2.1 : Accroître la collaboration et la concertation entre les différentes instances concernées sur le plan national.

Mécanisme national de concertation Pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions, un comité de concertation interministériel sera mis sur pied avec les ministères qui interviennent déjà dans la prévention et le traitement de la violence à l'école.

Création du comité : automne 2008

Objectif 2.2 : Assurer une meilleure préparation du personnel scolaire pour affronter la problématique de la violence à l'école.

Préparation de base du futur personnel scolaire Des démarches seront entreprises avec les universités pour déterminer et mettre en œuvre les moyens les plus appropriés pour que la problématique de la violence à l'école soit incluse dans la formation initiale du personnel scolaire (enseignant et professionnel).

Démarches entreprises : à compter du printemps 2008

AXE 3 : RECHERCHE ET DOCUMENTATION

Objectif 3.1 : S'assurer que le milieu scolaire et le Ministère possèdent une meilleure connaissance du phénomène de la violence dans les écoles québécoises.

Portrait de situation national, système de monitoring et relevé de littérature Ce portrait national permettra d'obtenir l'heure juste par rapport à la violence perçue et subie dans les écoles et le système de monitoring permettra de connaître régulièrement la situation de la violence à l'école (faits, agresseurs, victimes, témoins, âge, filles, garçons, origine ethnique et culturelle, etc.). Le relevé de littérature servira d'assise à toutes les actions prévues dans ce plan.

Portrait national : automne 2008
Système de monitoring : printemps 2009

Objectif 3.2 : S'assurer que le milieu scolaire connaît des programmes et des activités de prévention et de traitement de la violence à l'école.

Bulletin semestriel, forum national, site Internet et relevé des pratiques ou programmes efficaces Ce bulletin fournira, par exemple, une information à jour sur les moyens les plus appropriés de prévenir et traiter la violence et prendra en compte, entre autres, la diversité de la population scolaire et ses spécificités. Le forum offrira à des responsables scolaires et à des spécialistes l'occasion de partager leur expertise et leurs expériences respectives. Le site Internet mettra en évidence des pratiques efficaces, des programmes reconnus tant par les spécialistes des réseaux de la santé que de l'éducation, des initiatives d'autres ministères et organismes concernés en matière de violence chez les jeunes, etc.

Premier bulletin et site Internet : automne 2008
Forum : automne 2009
Relevé des pratiques ou programmes efficaces : en continu

AXE 4 : SUIVI ET ÉVALUATION

Objectif 4.1 : S'assurer de la qualité de la mise en œuvre des mesures du plan d'action et évaluer les répercussions de ces mesures sur les jeunes et le milieu scolaire.

Le Ministère créera un comité d'experts pour valider certaines actions qui découlent de la mise en œuvre du plan d'action et un comité de suivi. Il mettra en place des mécanismes permettant de connaître l'état de la mise en œuvre de ce plan et ses effets.

Soutien aux parents

Le Ministère s'assurera que les parents sont pris en considération dans la mise en œuvre de chacune des mesures annoncées précédemment. À titre d'exemple :

- des représentants des parents seront invités à participer aux groupes-relais;
- l'outil de référence prévoira des moyens pour que les parents soient impliqués dans la résolution des problèmes de violence (reconnaissance des indices d'une victimisation ou de comportements d'un enfant agresseur, moyens pour intervenir, etc.)
- l'implication des parents dans le service d'accompagnement des élèves suspendus ou expulsés;
- des rubriques spéciales, s'adressant aux parents, dans le site Internet et dans le bulletin semestriel.

Un investissement total de 16 880 000 \$ sur trois ans.

Formation et accompagnement

(agents de soutien, groupes-relais, sessions de formation)

4 145 000 \$

Réalisation d'interventions efficaces

6 900 000 \$

Service d'accompagnement des élèves suspendus ou expulsés

5 250 000 \$

Mécanismes d'information et d'échange

(bulletin semestriel, site Internet, forum national, outil de référence)

120 000 \$

Interventions nationales

(portrait de situation, monitoring, comité d'experts et de suivi)

465 000 \$

Pour chacune des années du plan d'action, les sommes investies seront réparties comme suit : 5 783 000 \$ pour l'exercice financier 2008-2009, 5 574 000 \$ en 2009-2010 et 5 523 000 \$ en 2010-2011.

WWW.MELS.GOUV.QC.CA

Direction générale de la formation des jeunes
Coordination des services complémentaires

